



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210527-DE_48_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/05/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand (visioconférence), DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : MANNEVEAU Julie, pouvoirs à Katell CHANTREAU
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC
JAFFRY Bernard, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Anissa ANDASMAS

Délibération N°DE 48-2021

Objet : Motion contre la fermeture de l'antenne ENEDIS de Douarnenez

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Le conseil communautaire fait part de son inquiétude suite au départ annoncé de l'antenne ENEDIS de Douarnenez.

Considérant la situation d'éloignement géographique du Cap Sizun,

Considérant les aléas climatiques auxquels est régulièrement soumis le Cap Sizun et le territoire de Douarnenez communauté et notamment les forts vents,

Considérant les manifestations à la fin de l'année 2020 des habitants du Cap Sizun excédés des dégradations du service de distribution d'électricité (coupures régulières...),

Considérant que pour un service d'utilité publique, la proximité est l'enjeu principal,

En conséquence,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé que :

- **Le conseil communautaire de Douarnenez communauté, avec la communauté de communes du Cap Sizun-Pointe du Raz, demande à Enedis le maintien de l'antenne de Douarnenez et ne peut se satisfaire de la dégradation continue de ce service.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 mai 2021

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

